



---

# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) - 2019

---

Conseil Municipal – 18 FEVRIER 2019

## PREAMBULE :

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape de ce cycle.

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat sur les orientations budgétaires ait lieu au conseil municipal dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le débat sur les orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération (sans vote) afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

L'article 107 4° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE), est venu modifier l'article L. 2312-1 du CGCT pour préciser un contenu obligatoire du rapport du débat d'orientations budgétaires (DOB) :

*« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.*

*« Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »*

Le Débat d'Orientations Budgétaires est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il doit permettre de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur la situation financière de celle-ci, le tout afin d'éclairer le choix des élus lors du vote du budget primitif.

Au travers des principaux postes budgétaires, il vous sera présenté les orientations proposées pour l'exercice 2019. Les arbitrages budgétaires n'étant toutefois, à ce stade, pas finalisés, ces estimations ne sont données qu'à titre purement indicatif.

Le présent rapport est organisé autour de trois parties :

- L'Environnement économique, la Loi de Finances 2019 et son impact pour les collectivités,
- Une rétrospective 2013-2017 et une estimation 2018 de la situation financière de notre Ville
- Les orientations budgétaires 2019

<b>I. Éléments de contexte économique et financier</b>	> p. 3
<b>A. La conjoncture internationale et nationale</b>	> p. 4
<b>B. La Loi de Finances pour 2019 - impact sur les collectivités territoriales</b>	> p. 5
<b>II. Analyse financière rétrospective de la Commune</b>	> p. 6
<b>A. Bilan financier</b>	> p. 6
<b>B. La section de fonctionnement</b>	> p. 8
- <i>Recettes</i>	> p. 8
- <i>Dépenses</i>	> p. 10
<b>C. La section d'investissement</b>	> p. 13
- <i>Recettes</i>	> p. 13
- <i>Dépenses</i>	> p. 14
<b>D. La dette</b>	> p. 16
<b>III. Orientations budgétaires</b>	> p. 17
<b>A. Les prévisions de fonctionnement</b>	> p. 17
<b>B. Les prévisions d'investissement</b>	> p. 18

## I. Éléments de contexte économique et financier

### A - La conjoncture internationale et nationale

Après un début d'année 2018 maussade (+0.2% de croissance au premier comme au deuxième trimestre) l'économie française s'est redressée cet été (+0.4%).

Dans le même temps, la zone euro, dont l'activité s'était mieux portée qu'en France au premier semestre 2018, a montré des signes d'essoufflement au troisième trimestre (+0.2%). En particulier, l'activité italienne a marqué le pas et l'économie allemande a calé. Certes, les difficultés d'adaptation de la production automobile allemande à la nouvelle norme antipollution, entrée en vigueur en septembre, sont pour beaucoup dans ce brutal coup de frein. Mais le climat des affaires, qui ne cessent de se dégrader depuis le début d'année, suggère un affaiblissement de la croissance européenne qui ne se limiterait pas à des facteurs ponctuels.

L'activité de la zone euro devrait poursuivre son ralentissement avec une croissance d'environ 0.3% par trimestre d'ici la mi-2019. A cet horizon, l'économie française progresserait à un rythme similaire (0.2% fin 2018, 0.4% au premier trimestre 2019, puis +0.3% au deuxième).

En moyenne annuelle, le **PIB** français augmenterait de 1.5% en 2018 et son acquis de croissance pour 2019 serait de 1.0% à mi-année.

L'**emploi** conserverait également un rythme modéré (64 000 créations nettes au premier semestre 2019 après 107 000 sur l'ensemble de l'année 2018) qui ne permettrait qu'une lente diminution du chômage (prévu à 9.0% au printemps prochain).

La progression de l'activité sera principalement portée par la demande intérieure : l'investissement des entreprises serait encore dynamique début 2019, en réponse aux tensions sur l'appareil productif et soutenu par des conditions financières toujours accommodantes.

L'investissement des ménages continuerait en revanche de se replier, comme l'indique l'évolution du nombre de permis de construire. Mais la consommation des ménages se redresserait sous l'effet notamment des mesures de soutien au pouvoir d'achat, dont l'acquis de croissance annuelle s'élèverait déjà à 2.0% mi-2019.

Si le projet de loi de finances 2019 initial prévoyait une dégradation temporaire de -2.6% de PIB et déficit en 2018 à -2.9% en 2019, le budget voté fin décembre 2018 prévoit désormais une détérioration plus importante à -2.7% en 2018 et -3.2% en 2019 en raison du mouvement des gilets jaunes. Le gouvernement a en effet dû renoncer aux recettes attendues de la hausse de la fiscalité sur le carburant et l'énergie et consentir à des mesures sociales (revalorisation de la prime d'activité en 2019, défiscalisation et suppression des cotisations sociales sur les heures supplémentaires et sur la prime annuelle exceptionnelle, annulation de la hausse de 1.7 point de CSG pour 30% supplémentaire de retraités). Le coût total est estimé à 11 Mds€, financé partiellement à hauteur de 4 Mds€ mobilisant notamment les entreprises à travers la mise en place d'une taxe sur les GAFAs, et le report de la baisse de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises de plus de 250 millions€ de chiffre d'affaires.

En conséquence, la dette devrait continuer à croître jusqu'en 2020, atteindre 99.5% en 2019 et frôler 100% en 2020.

## Chiffres-clés : la France et son environnement international

	2017				2018				2019		2017	2018	2019 acquis
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2			
<b>Environnement international</b>													
PIB des économies avancées	0,6	0,7	0,7	0,5	0,4	0,7	0,4	0,6	0,4	0,5	2,3	2,3	1,7
PIB de la zone euro	0,7	0,7	0,7	0,7	0,4	0,4	0,2	0,4	0,3	0,3	2,5	1,9	1,1
Baril de Brent (en dollar)	55	51	52	62	67	74	75	69	60	60	55	71	60
Change Euro-Dollar	1,06	1,10	1,17	1,18	1,23	1,19	1,16	1,14	1,14	1,14	1,13	1,18	1,14
Demande mondiale adressée à la France	1,5	1,4	1,0	1,9	0,6	0,9	0,5	1,0	0,7	0,9	5,3	4,2	2,7
<b>France – équilibre ressources-emplois</b>													
<b>Produit intérieur brut</b>	<b>0,8</b>	<b>0,7</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>2,3</b>	<b>1,5</b>	<b>1,0</b>
Importations	1,9	-0,5	2,0	0,4	-0,7	0,5	-0,3	1,4	0,8	0,7	4,1	1,0	2,3
Dépenses de consommation des ménages	0,0	0,4	0,5	0,2	0,2	-0,2	0,4	0,2	0,7	0,5	1,1	0,8	1,4
Dépenses de consommation des APU et des ISBLSM	0,3	0,3	0,4	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	1,4	1,1	1,2
FBCF totale	2,3	0,8	1,3	1,0	0,1	0,9	0,9	0,0	0,3	0,3	4,7	2,8	1,2
dont : ENF	2,7	0,4	1,6	1,3	0,1	1,3	1,6	0,1	0,6	0,6	4,4	3,8	2,2
Ménages	1,9	1,4	1,0	0,8	0,2	0,1	-0,1	-0,5	-0,4	-0,3	5,6	1,5	-1,0
Exportations	0,0	2,6	1,2	2,2	-0,6	-0,1	0,4	2,1	-0,3	0,0	4,7	2,9	1,4
Contributions (en point)													
Demande intérieure hors stocks <sup>1</sup>	0,6	0,5	0,7	0,4	0,2	0,2	0,5	0,2	0,5	0,4	2,0	1,3	1,3
Variations de stocks <sup>1</sup>	0,8	-0,7	0,2	-0,2	-0,1	0,2	-0,3	-0,2	0,2	0,1	0,2	-0,4	0,0
Commerce extérieur	-0,6	1,0	-0,3	0,6	0,0	-0,2	0,2	0,2	-0,3	-0,2	0,1	0,6	-0,3
<b>France – situation des ménages</b>													
Emploi total (variation en fin de trimestre)	101	94	46	100	50	18	16	23	33	31	341	107	64
Salariés du secteur marchand non agricole	86	87	47	102	42	28	20	24	26	23	321	114	49
Taux de chômage BIT France (y compris DOM) <sup>2</sup>	9,6	9,4	9,6	8,9	9,2	9,1	9,1	9,1	9,1	9,0	8,9	9,1	9,0
Indice des prix à la consommation <sup>3</sup>	1,1	0,7	1,0	1,2	1,6	2,0	2,2	1,6	1,3	1,0	1,0	1,9	-
Inflation « sous-jacente » <sup>3</sup>	0,4	0,4	0,5	0,6	0,9	0,8	0,7	0,8	1,0	1,2	0,5	0,8	-
Pouvoir d'achat des ménages	0,2	0,7	0,4	0,4	-0,4	0,8	0,4	1,3	0,5	0,2	1,4	1,4	2,0

Sources : "Note de conjoncture" Décembre 2018 / INSEE

## B – Principales mesures de la Loi de Finances 2019

La loi de finances 2019 s'inscrit dans la continuité ; elle découle de la loi de programmation qui pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement. Elle présente également la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation.

La LFI ne présente pas de modification significative pour les collectivités locales (ajustements ou mesures correctives à caractère le plus souvent technique).

Si, sur les finances locales, une réforme est promise dans un projet de loi spécifique cette année, la loi de finances 2019 porte, elle, la marque de la stabilité des dotations (26,9 milliards d'euros comme en 2018) et de la réforme de la dotation d'intercommunalité.

L'exonération de taxe d'habitation concernant 550 000 personnes a ainsi été reconduite. Le gouvernement est revenu sur la minoration de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Intégrée aux variables d'ajustement dans la loi de finances pour 2018, elle aurait dû causer une perte de plusieurs millions pour de nombreuses intercommunalités. Par une circulaire du 26 mars dernier, le gouvernement avait suspendu sa mise en œuvre. Pour 2019, cette minoration est supprimée pour les EPCI mais aussi, dans un souci d'équité, pour les communes.

La loi de finances fige les tarifs des taxes intérieures de consommation impactées par la taxe carbone à leurs niveaux de 2018, tout en supprimant la trajectoire de ces taxes jusqu'en 2022. Initialement, le texte prévoyait une hausse de 3 centimes sur l'essence et 6 centimes sur le gazole, et au total, d'ici à 2022, de 10 centimes sur l'essence et 19 centimes sur le gazole. La hausse de la contribution climat énergie est également gelée avec un taux maintenu au niveau de 2018, soit 44,6 € la tonne de carbone.

## Principales mesures relatives aux collectivités locales :

### Dotations :

- Transferts financiers de l'Etat aux collectivités en hausse de 6.5%
- Concours financiers de l'Etat (48,6 milliards €) : une quasi stabilité
- Dotation globale de fonctionnement (DGF) : après quatre années de baisse, la DGF sera maintenue à son niveau 2018. La dotation globale de fonctionnement (DGF) inclut, à compter de 2019, les surfaces des sites Natura 2000. Ce verdissement bénéficiera aux communes de moins de 10 000 habitants dont les ressources financières ne dépassent pas un certain niveau et qui sont couvertes à plus de 75 % par un site Natura 2000.
- Variables d'ajustement : baisse limitée en 2019 Pour le bloc communal, la minoration portera sur les fonds départementaux de péréquation de taxe professionnelle (FDPTP) et sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP). Ces minorations seront fonction des recettes réelles de fonctionnement du budget principal sur les comptes de gestion 2017
- Dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements maintenues (1,8 milliard € pour les communes et EPCI)
- Dotation équipement des territoires ruraux (DETR) inchangée
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions € pour 2019 contre 615 millions € dans la Loi de finance 2018
- Automatisation de la gestion du FCTVA : l'entrée en vigueur de cette réforme est reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2020

### Péréquation :

- Hausse de la péréquation verticale (+190 millions € en 2019) notamment sur la dotation de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR)
- Péréquation horizontale : Maintien de l'enveloppe du FPIC à 1 Milliard €

### Fiscalité :

- Aménagement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : la LFI prévoit de favoriser la mise en place d'une TEOM incitative (TEOMI), tarification qui permet l'application du principe pollueur-payeur aux usages du service, et intégrant le niveau de production des déchets pour la facturation à l'utilisateur afin de l'inciter financièrement à des comportements vertueux.

### Autres mesures :

- Encaissement des recettes fiscales par un organisme autre que le comptable public : la LFI permet de confier à un ou plusieurs prestataires externes l'encaissement et le décaissement en numéraire des recettes et dépenses publiques, ainsi que l'encaissement par carte bancaire. L'objectif de cette mesure est de permettre à l'administration des finances publiques de ne plus manier d'espèces d'ici 2 ou 3 ans.
- Modification des revalorisations des prestations sociales : +0.3% au 1<sup>er</sup> octobre 2019 de l'aide personnalisée au logement, de l'allocation de logement familiale et de l'allocation de logement sociale

Source : Développement et collectivités / Support Caisse d'Epargne

## II - Analyse financière rétrospective de notre commune

### A - BILAN FINANCIER

#### 1 - Les masses budgétaires

	2013	2014	2015	2016	2017	Prév. 2018
<b>Recettes de fonctionnement</b>	8 551 831	8 586 361	8 354 650	7 357 642	8 514 021	8 283 830
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	6 195 621	6 019 159	6 569 949	6 616 704	7 216 457	7 034 387
<i>dont intérêts de la dette</i>	117 702	101 402	84 511	77 909	81 399	73 905
<b>Recettes d'investissement</b>	4 549 277	1 247 871	2 428 760	2 777 775	1 947 000	2 194 835
<i>dont emprunts souscrits</i>	124 212	0	6 328	1 800 000	0	1 150 212
<b>Dépenses d'investissement</b>	7 168 880	3 036 140	3 962 750	4 909 622	2 946 784	3 077 231
<i>dont capital de la dette</i>	447 776	445 689	338 423	329 756	424 625	406 629

#### 2 – Les soldes financiers

	2013	2014	2015	2016	2017	Prév. 2018
<b>Recettes de fonctionnement</b>	8 551 831	8 586 361	8 354 650	7 357 642	8 514 021	8 283 830
Epargne de gestion	2 427 932	2 615 904	1 766 905	790 725	1 378 964	950 621
Epargne brute	2 310 230	2 514 502	1 682 394	712 816	1 297 564	876 716
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	27,16 %	29,47 %	20,39 %	9,73 %	15,24 %	11,08 %
Epargne nette	1 862 454	2 068 813	1 343 971	383 060	872 940	470 087

**Epargne de gestion** = différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement

**Epargne brute** = Epargne de gestion minorée des intérêts de la dette

**Epargne nette** = Epargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette

**Taux d'épargne brute** = valorisation de l'épargne brute en pourcentage de la totalité des recettes de fonctionnement

Ces trois indicateurs permettent d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière de la commune ; l'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel.

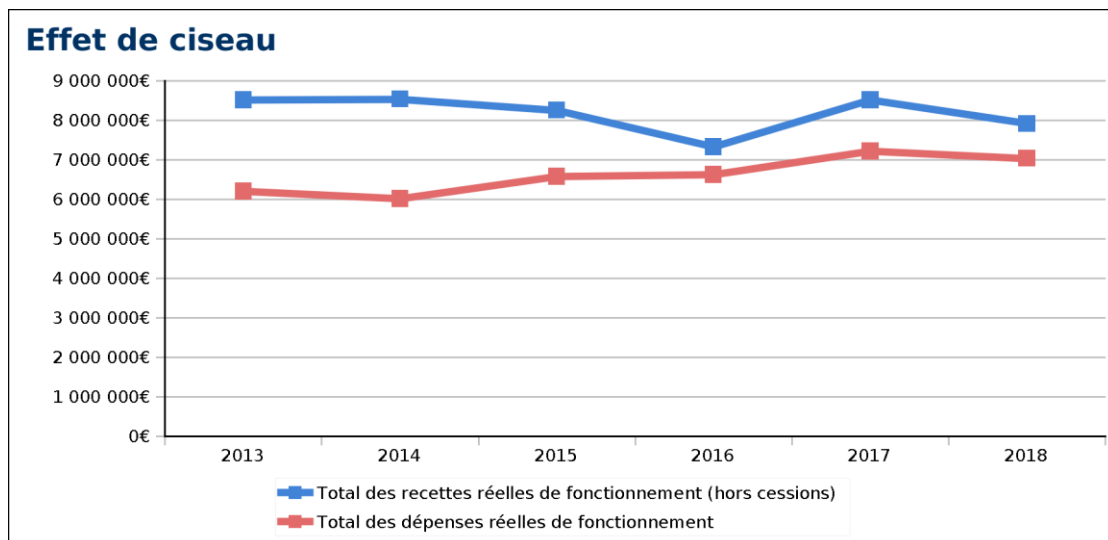
**Effet de ciseau :** Evolution de l'écart entre les recettes d'exploitation hors cession (fonctionnement) et les dépenses d'exploitation (fonctionnement) y compris les cessions d'immobilisations.

L'effet de ciseau permet d'expliquer les variations du résultat par l'évolution divergente des produits et des charges.

La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.

Les recettes ou dépenses exceptionnelles ne sont pas comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

	2013	2014	2015	2016	2017	Prév. 2018
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	8 505 851	8 533 661	8 252 343	7 329 520	8 514 021	7 911 103
<i>Evolution n-1</i>	12,85 %	0,33 %	-3,3 %	-11,18 %	16,16 %	-7,08 %
Dépenses de fonctionnement	6 195 621	6 019 159	6 569 949	6 616 704	7 216 457	7 034 387
<i>Evolution n-1</i>	7,81 %	-2,85 %	9,15 %	0,71 %	9,06 %	-2,52 %





## B - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1 - Les recettes

#### ➤ Evolution des recettes de fonctionnement

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2013	8 551 831	12,6 %	1 779
2014	8 586 361	0,4 %	1 836
2015	8 354 650	-2,7 %	1 839
2016	7 357 642	-11,93 %	1 655
2017	8 514 021	15,72 %	1 907
Prév. 2018	8 283 830	-2,7 %	1 888

L'évolution négative des recettes de fonctionnement prévisionnelles de 2018 par rapport à 2017 s'explique principalement par le reversement en baisse des budgets annexes de la forêt et de la RME.

#### ➤ Les concours financiers de l'Etat (chapitre 74)

	2013	2014	2015	2016	2017	Prév. 2018
<b>Dotations :</b> Recettes du chapitre 74 (la Dotation globale de fonctionnement (DGF), les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations).	2 025 518	2 019 371	1 918 631	1 654 644	1 666 730	1 680 792
<i>Dont :</i> <b>DGF – Dotation forfaitaire (art. 7411) -</b>	1 474 818	1 400 744	1 234 861	1 062 140	977 383	968 803

La DGF est stable entre 2017 et 2018, et la Loi de finances 2019 prévoit une DGF du niveau de 2018.

Le résultat de fonctionnement est directement impacté par la baisse constatée en 2018 de 506 015€ par rapport à 2013. En cumulé, depuis 2013, c'est 1 730 159€ de recettes de l'état en moins par rapport à ce qu'elles auraient été si la DGF avait été maintenue à son niveau de 2013 !

#### ➤ Les recettes fiscales (chapitre 73)

##### ○ Fiscalité directe

#### TAXE D'HABITATION :

Années	Base nette TH	Evol base nette TH	Produit TH	Evol produit TH	Taux TH	Evol taux TH
2013	6 541 900	5,22 %	1 327 352	5,22 %	20,29 %	0 %
2014	6 605 801	0,98 %	1 340 317	0,98 %	20,29 %	0 %
2015	6 861 310	3,87 %	1 392 160	3,87 %	20,29 %	0 %
2016	6 646 417	-3,13 %	1 348 558	-3,13 %	20,29 %	0 %
2017	6 676 870	0,46 %	1 402 143	3,97 %	21 %	3,5 %
Prév. 2018	6 946 148	4,03 %	1 458 691	4,03 %	21 %	0 %

# Débat d'orientation budgétaire (DOB) - 2019

## TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE :

Années	Base nette TB	Evol base TFB	Produit TFB	Evol produit TFB	Taux TB	Evol taux TB
2013	6 164 077	3,67 %	857 423	3,67 %	13,91 %	0 %
2014	6 295 812	2,14 %	875 747	2,14 %	13,91 %	0 %
2015	6 481 946	2,96 %	901 639	2,96 %	13,91 %	0 %
2016	6 519 243	0,58 %	906 827	0,58 %	13,91 %	0 %
2017	6 605 474	1,32 %	951 188	4,89 %	14,4 %	3,52 %
Prév. 2018	6 699 854	1,43 %	964 779	1,43 %	14,4 %	0 %

## TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE :

Années	Base nette TFNB	Evol base TFNB	Produit TFNB	Evol produit TFNB	Taux TFNB	Evol taux TNB
2013	102 968	1,24 %	30 262	1,24 %	29,39 %	0 %
2014	103 982	0,98 %	30 560	0,98 %	29,39 %	0 %
2015	104 806	0,79 %	30 802	0,79 %	29,39 %	0 %
2016	105 951	1,09 %	31 139	1,09 %	29,39 %	0 %
2017	105 981	0,03 %	32 239	3,53 %	30,42 %	3,5 %
Prév. 2018	107 183	1,13 %	32 605	1,13 %	30,42 %	0 %

## COTISATION FONCIERE :

Années	Base CFE	Evol base CFE	Produit CFE	Evol produit CFE	Taux CFE	Evol taux CFE
2013	2 378 065	1,02 %	520 796	1,02 %	21,9 %	0 %
2014	2 256 643	-5,11 %	494 205	-5,11 %	21,9 %	0 %
2015	2 468 067	9,37 %	540 507	9,37 %	21,9 %	0 %
2016	2 603 304	5,48 %	570 124	5,48 %	21,9 %	0 %
2017	2 660 644	2,2 %	603 168	5,8 %	22,67 %	3,52 %
Prév. 2018	2 718 981	2,19 %	616 393	2,19 %	22,67 %	0 %

### ○ Fiscalité indirecte

	2013	2014	2015	2016	2017	Prév. 2018
<b>Produits de la fiscalité indirecte :</b> Recettes affectées au compte 73 autre que la fiscalité directe et transférée (FPIC, Taxes de séjour, sur les remontées mécaniques, les droits de mutation, ...)	693 602	667 395	770 130	736 917	857 846	847 391

➤ **Autres recettes (chapitres 70 et 75)**

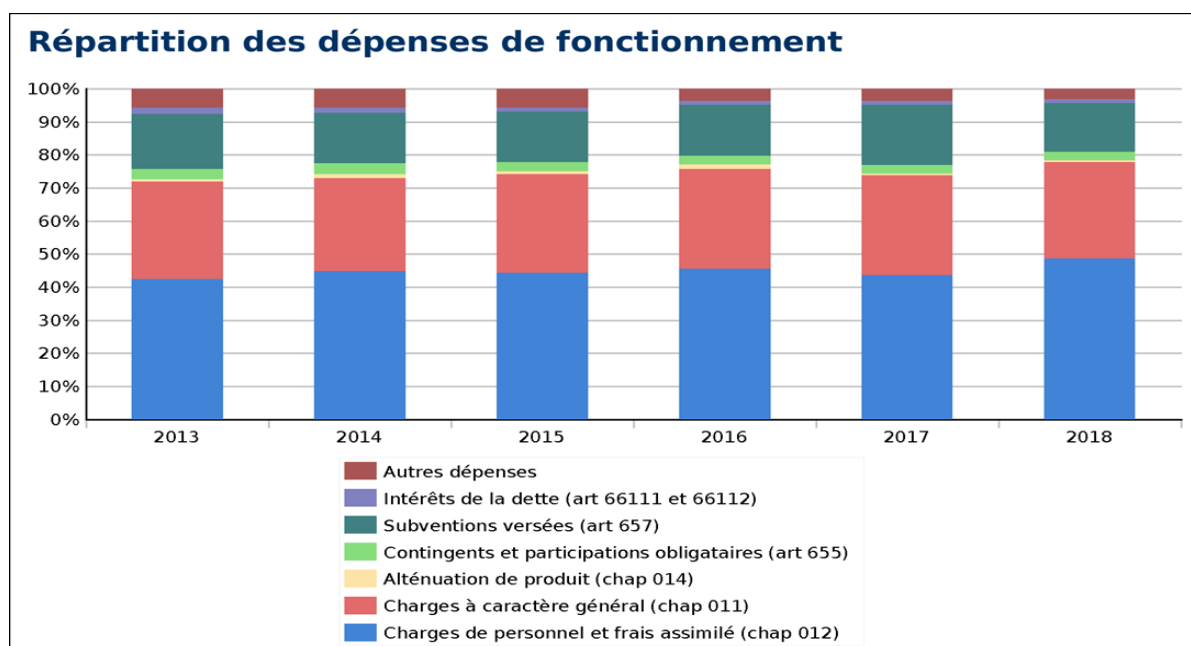
	2013	2014	2015	2016	2017	Prév. 2018
Produits des services, les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, les produits induits des investissements, hors rôles supplémentaires, autres produits de gestion courante (dont reversement budgets RME, Forêt)	2 690 901	2 750 347	2 392 342	1 767 475	2 614 399	2 321 507

## 2 – Les Dépenses

➤ **Evolution des dépenses de fonctionnement**

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2013	6 195 621	7,81 %	1 289
2014	6 019 159	-2,85 %	1 287
2015	6 569 949	9,15 %	1 446
2016	6 616 704	0,71 %	1 488
2017	7 216 457	9,06 %	1 617
Prév. 2018	7 034 387	-2,52 %	1 603

A noter que ce ration €/habitant est quelque peu trompeur dans la mesure où le nombre d'habitants ne cesse de diminuer depuis 2015 et impacte donc à la hausse le niveau de ce ratio.



➤ **Principaux chapitres des dépenses de fonctionnement :**

	2013	2014	2015	2016	2017	Prév. 2018
Charges à caractère général (chap 011)	1 830 443	1 696 909	1 956 360	1 987 737	2 188 206	2 060 365
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	2 629 898	2 699 921	2 913 700	3 019 969	3 144 717	3 418 551
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 552 965	1 425 501	1 513 747	1 391 743	1 704 941	1 403 056
Intérêts de la dette (art 66111)	117 702	101 402	84 511	77 909	81 399	73 905
Autres dépenses de fonctionnement	64 614	95 426	101 631	139 347	97 194	78 510
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>6 195 621</b>	<b>6 019 159</b>	<b>6 569 949</b>	<b>6 616 704</b>	<b>7 216 457</b>	<b>7 034 387</b>

**Charges à caractère général :**

- 5.8% par rapport à 2017 / Déneigement sur 2017 particulièrement important, comptabilisant des prestations de décembre 2016 à décembre 2017, par rapport à une fin d'année 2018 qui n'a pas connu d'épisode neigeux.

**Autres charges de gestion courante :**

Baisse de 17.7% expliquée principalement par le compte « 657362 – CCAS » En 2017, une subvention de 300 000 € avait été versée au CCAS destinée à couvrir partiellement le déficit de l'Ehpad.

**Charges de personnel :**

Hausse de 8.7% due principalement au règlement d'un litige remontant à 2010, opposant un agent et la municipalité précédente qui s'est soldé par une reconstitution de carrière de cet agent jusqu'au 28 février 2018, pour un montant de 264 500 euros. Les autres charges de personnel ont été contenues et n'ont été impactées que par les augmentations GVT (Glissement/Vieillesse/Technicité).

➤ **Composition de l'effectif Commune - Budget Principal :**

	Au 1/1/2017		Au 1/1/2018	
	Nombre d'agents	Equiv. Temps Plein (ETP)	Nombre d'agents	Equiv. Temps Plein (ETP)
Postes permanents	80	77,4	82	79,74
Emplois aidés	2	1,14	1	0,57
Contrats	4	3,07	1	1
Missions temporaires CDG			1	1
<b>Total effectif</b>	<b>86</b>	<b>81,61</b>	<b>85</b>	<b>82,31</b>

A noter que suivant les derniers chiffres disponibles à la DGCL, relatifs aux comptes des communes pour 2017, nos charges de personnel représentaient 40,28% de nos charges de fonctionnement contre 46,46% pour la moyenne de la strate des 3 500 à 5 000 habitants, chiffre qui atteste d'une bonne maîtrise de la masse salariale.

Suivant ces mêmes chiffres, **nos charges financières** (intérêts de la dette) représentaient 1,10% de la totalité des charges contre 2,69% de la moyenne de la strate et les **subventions versées** 17,56% contre 6% pour la moyenne de la strate.

## C - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1 – Les recettes

**Le FCTVA :** Recette directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés les années précédentes.

2013	2014	2015	2016	2017	2018
592 432	637 996	396 684	393 046	743 133	414 304

**Subventions perçues :** subventions versées par les différents partenaires (état, région, département, DETR...) servant à financer le programme pluriannuel d'investissement

2013	2014	2015	2016	2017	2018
1 326 655	512 837	1 653 687	439 466	990 634	337 185

**Taxe d'urbanisme :** Taxe locale d'équipement, la taxe du plafond légal de densité...

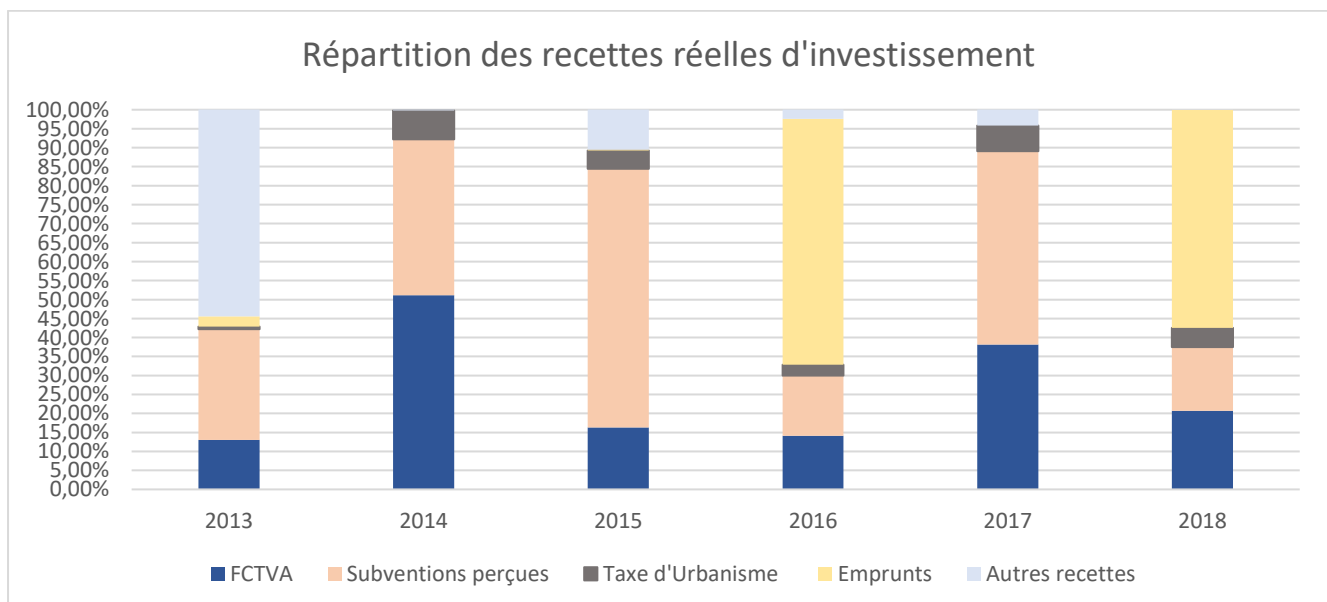
2013	2014	2015	2016	2017	2018
30 245	94 250	116 758	79 110	132 009	100 984

**Emprunts :** Emprunts réalisés pour financer les investissements

2013	2014	2015	2016	2017	2018
124 212	0	6 328	1 800 000	0	1 150 000

**Recettes diverses.**

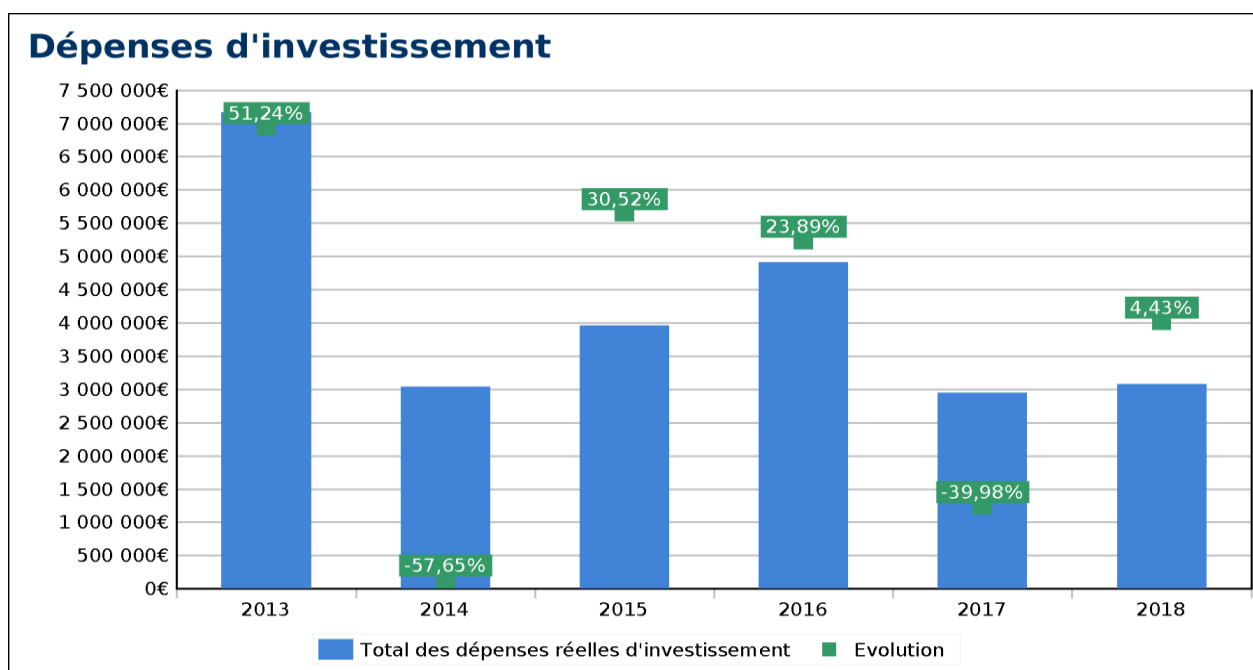
2013	2014	2015	2016	2017	2018
2 694 403	82 292	581 767	267 896	339 453	408 251



## B – Les dépenses

### ➤ Evolution des dépenses d'investissement

Années	Dépenses réelles d'investissement	Evolution n-1	En euros par habitant
2013	7 168 880	51,24 %	1 492
2014	3 036 140	-57,65 %	649
2015	3 962 750	30,52 %	872
2016	4 909 622	23,89 %	1 104
2017	2 946 784	-39,98 %	660
2018	3 077 231	4,43 %	701



Années	Dépenses réelles d'investissement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2013	7 168 880	447 776	6,25 %
2014	3 036 140	445 689	14,68 %
2015	3 962 750	338 423	8,54 %
2016	4 909 622	329 756	6,72 %
2017	2 946 784	424 625	14,41 %
2018	3 077 231	406 629	13,21 %

## ➤ **Détail des dépenses d'investissement 2018**

En matière de dépenses, tout au long de cette année 2018, la Commune a poursuivi la réalisation d'opérations imputables au budget ville, comme :

- Fin de l'aménagement du Col de Grosse-Pierre
- Poursuite et fin des travaux de voirie secteurs Champions / Bellevue
- Programme voirie habituelle (reprofilage, gravillonnage, bicouche, enrobés)
- Travaux route des Bouchaux
- Extension du cimetière des Proyes
- Travaux accessibilité de la Maison du Neuf-Pré
- Travaux de couverture et isolation Mairie
- Achat de matériel (camion 4\*4 équipé tribenne, saleuse 4m3, camionnettes  
Démarrage étude de la modification du PLU
- Programme bâtiments
- ...



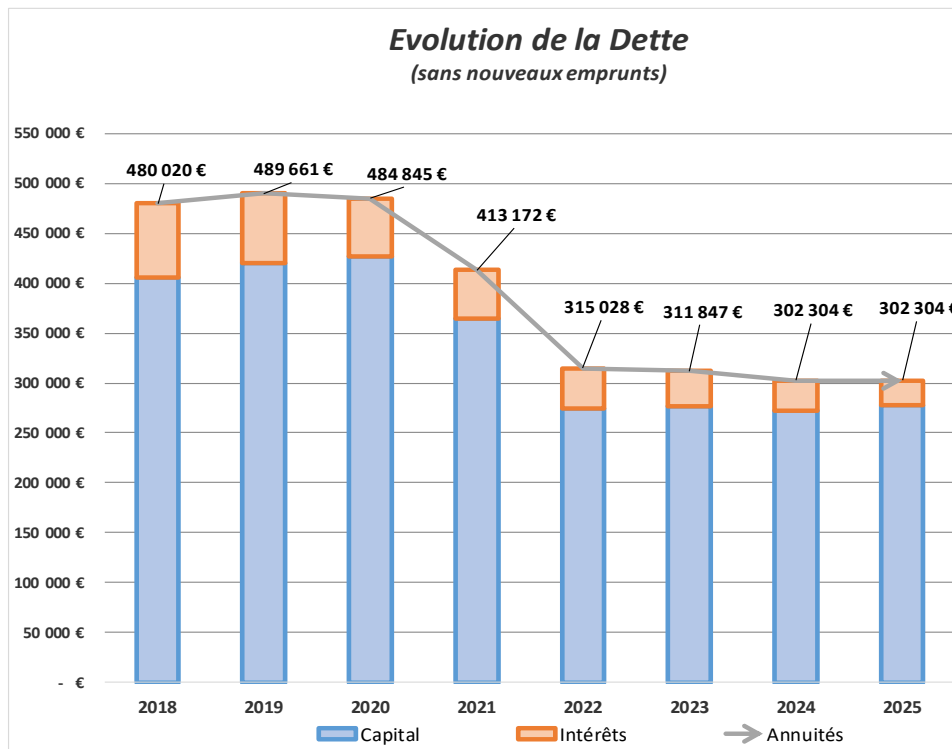
## D – La Dette :

### ➤ Composition de la dette

ANNEE	OBJET	ORGANISME	DUREE (années)	TAUX	F R V	Date 1ère échéance	Montant emprunt	Capital au 1/12/2018	Nouveaux emprunts	ANNUITE		Capital au 31/12/2018
										CAPITAL	INTERETS	
2005	Programme investissement 2005	CREDIT MUTUEL	15	3,25%	F	31/12/2005	600 000 €	140 601,61 €		46 714,34 €	3 877,78 €	93 887,27 €
2006	Programme investissement 2006	CREDIT MUTUEL	15	3,25%	F	30/04/2006	400 000 €	103 891,62 €		30 807,91 €	2 920,25 €	73 083,71 €
2006	Investissements 2006	B P L	12	3,50%	F	20/12/2006	375 000 €	34 514,75 €		34 514,75 €	607,70 €	- €
2009	Investissements 2009	CAISSE EPARGNE	12	3,19%	F	15/03/2010	400 000 €	148 764,55 €		35 220,97 €	5 415,03 €	113 543,58 €
2012	Investissements 2012	CREDIT MUTUEL	10	4,15%	F	31/01/2012	400 000 €	180 021,58 €		42 257,73 €	6 818,91 €	137 763,85 €
2012	Investissements 2012	CAISSE EPARGNE	15	4,56%	F	01/06/2012	800 000 €	590 118,38 €		47 889,24 €	26 909,40 €	542 229,14 €
2013	Invest. 2013 - Engin Damage	CREDIT AGRICOLE	10	2,92%	F	30/11/2013	110 000 €	67 125,28 €		10 882,26 €	1 841,61 €	56 243,02 €
2016	Invest. 2016 - Trvx Complexe piscine	CREDIT MUTUEL	15	1,20%	F	30/09/2016	1 800 000 €	1 662 045,71 €		111 860,80 €	19 442,44 €	1 550 184,91 €
2018	Investissements 2017	CREDIT MUTUEL	13	1,10%	F	31/03/2018	500 000 €		500 000,00 €	33 220,56 €	4 747,98 €	466 779,44 €
2018	Investissements 2018	CREDIT MUTUEL	12	1,02%	F	03/01/2019	650 000 €		650 000,00 €	12 747,06 €	1 322,97 €	637 252,94 €
<b>TOTAL</b>							<b>6 035 000 €</b>	<b>2 927 083,48 €</b>	<b>1 150 000,00 €</b>	<b>406 115,62 €</b>	<b>73 904,07 €</b>	<b>3 670 967,86 €</b>

### ➤ Evolution de la dette

Exercices	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Capital</b>	406 116 €	420 009 €	426 495 €	364 701 €	274 437 €	276 567 €	272 258 €	277 505 €
<b>Intérêts</b>	73 904 €	69 652 €	58 350 €	48 471 €	40 590 €	35 280 €	30 046 €	24 799 €
<b>Annuités</b>	<b>480 020 €</b>	<b>489 661 €</b>	<b>484 845 €</b>	<b>413 172 €</b>	<b>315 028 €</b>	<b>311 847 €</b>	<b>302 304 €</b>	<b>302 304 €</b>
<b>ENCOURS au 31 Décembre 2018</b>	<b>3 670 968 €</b>	<b>3 250 959 €</b>	<b>2 824 464 €</b>	<b>2 459 762 €</b>	<b>2 185 325 €</b>	<b>1 908 758 €</b>	<b>2 552 206 €</b>	<b>2 182 257 €</b>



2018	
Encours	3 670 968 €
Population INSEE 2018	4 388
dette / hab.	837 €
Moy. De la strate /hab. (2017)	862 €
<hr/>	
Epargne brute	876 716 €
Ratio désendettement. en années	4,2

## III - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

### A – Prévisions de fonctionnement

Afin de faire face aux baisses continues de dotations depuis 6 ans, les finances de la ville ont été gérées avec la plus grande rigueur.

Ainsi de nombreuses actions ont été engagées (renégociation des contrats, optimisation des dépenses, maîtrise de la masse salariale...) afin de maintenir les charges de fonctionnement à un niveau raisonnable, tout en proposant toujours une bonne qualité de services à la population, et en poursuivant les travaux conformément au programme établi.

#### ➤ Les Recettes :

La dotation de l'Etat, la DGF, est annoncée dans la loi de finance 2019, au même niveau que celle de 2018.

En 2019, lors de la construction de notre budget, nous souhaitons pouvoir maintenir les taux d'imposition communaux à leur niveau 2017-2018, et ceci malgré la réforme de la taxe d'habitation.

Les produits de la fiscalité indirecte, comme la taxe de séjour, la taxe sur les remontées mécaniques, la Redevance Loi Montagne dépendent directement de la fréquentation touristique. Ces produits peuvent difficilement être prévus à la hausse. Il en est de même pour les redevances versées par les fermiers et concessions.

Une baisse de recettes des comptes 7551 et 7561 est à envisager. En effet, Les résultats prévisionnels 2018 des budgets Forêt et RME, devraient être nettement inférieurs à ceux de 2017 et ne permettront pas ou peu de reprise partielle des excédents de résultats.

#### ➤ Les charges :

Les charges de fonctionnement seront quant à elles obligatoirement maîtrisées. Nous continuerons à donner des niveaux de priorité aux dépenses obligatoires, les autres étant étudiées au cas par cas.

Les charges de personnel (rémunération des agents, les charges patronales, l'assurance statutaire, la médecine du travail, la formation des agents, etc.) constituent le premier poste de dépenses de nos charges de fonctionnement. Nous aurons recours à une politique de stricte maîtrise des effectifs, seuls les départs en retraite verront leur remplacement.

L'évolution de la masse salariale sera liée au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) afin de tenir compte de l'évolution de carrière des agents (avancements de grades, promotions internes et d'échelon). Le coût induit par la mise en place du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP courant 2019 n'est pas encore connu. Il devra tenir compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents.

Le soutien aux associations sera maintenu ; l'attribution de subventions donnera lieu à un examen approfondi des demandes lors de la commission plénière des finances. Toutefois, l'enveloppe globale ne sera pas en augmentation.

Les deux grandes sections de charges (personnel et achats-charges externes) représentent plus de 75 % de nos dépenses réelles de fonctionnement.

A fin 2018, le ratio charges de fonctionnement / habitant devrait être de 1573 euros. La moyenne de la state (commune de 3500 à 5000 habitants) est de 952. (Source DGFIP 2017).

L'écart s'explique par le fait que les communes touristiques, et particulièrement celles de montagne, comme La Bresse, supportent des dépenses de fonctionnement supérieures à celles des autres communes. Elles ont un niveau d'équipement important pour répondre à la demande de la population non résidente et ces équipements sont souvent surdimensionnés pour les seuls besoins de la population permanente, entraînant un surcoût de charges dans tous les postes du budget de fonctionnement (source DGCL n° 82 de 08/2011).

### B – Prévisions d'investissement

Comme tous les ans, la Municipalité va proposer au budget 2019, un certain nombre d'investissements structurants pour notre collectivité.

Tous les projets d'investissements ci-dessous ne pourront être réalisés en 2019, certains seront décalés sur l'exercice suivant. C'est la construction de notre budget qui sera « *le juge de paix* ».

#### ➤ **VRD :**

Le choix assumé est de continuer la modernisation, l'optimisation et le renouvellement des réseaux d'eaux, d'électricité, de téléphone, et d'assainissement (par le SIA) dans le cadre de requalification globale des voiries de certains quartiers de La Bresse. Après les secteurs de la rue de la Gasse, des Galets, Grande Rue, Route de Niachamp, l'ensemble du secteur des Champions Bellevue, d'autres secteurs auront droit à un lifting complet, nécessitant des travaux importants qui redonneront de l'attractivité à ces quartiers. En fonction des arbitrages budgétaires nécessaires pour boucler le budget 2019, certains de ces travaux seront échelonnés sur 2019 et 2020. En 2019, nous prévoyons la rénovation du secteur de la Rue du Hohneck et de la rue de la Clairie, avec des travaux sur le renouvellement du réseau d'eau, d'une partie du réseau éclairage public et électrique, la création d'un réseau pluvial et des travaux d'enfouissement sur la Clairie. Ces travaux doivent être réalisés en amont de l'étude en cours sur le réaménagement global du carrefour des Champions que nous étudions avec le Conseil Départemental des Vosges.

**Coût prévisionnel Total : 880 000€** à répartir sur les budgets Ville, RME, Eaux

La rue de la Résistance sera totalement retravaillée avec le remplacement des réseaux d'eau, d'assainissement, électricité, éclairage public, voirie, trottoir et stationnement. Ces travaux devront être réalisés pour partie pendant la période estivale pour gêner le moins possible nos établissements scolaires. Ces travaux permettront aussi de gérer de façon optimale le stationnement, la circulation et la sécurité des usagers.

**Coût prévisionnel Total : 950 000€** à répartir sur les budgets Ville, RME, Eaux

La rue des Boudières verra aussi sa voirie et ses trottoirs rénovés, ainsi que l'accès au gymnase et à la maison des associations. Doivent aussi être étudiés des travaux sur la rue des Jonquilles notamment au niveau électrique qui seront projetés sur 2020.

En dehors de ces gros travaux, nous continuerons des travaux d'entretien, et d'entretien des voiries communales. L'ensemble de ces travaux importants permettent de rénover nos quartiers et de concourir à leur attractivité et au confort des populations locales et touristiques.

#### ➤ **Infrastructures :**

2019 verra la construction du nouveau funérarium qui avait déjà donné lieu à une inscription budgétaire en 2018. Les travaux d'agrandissement du cimetière seront terminés courant 2019.

A l'étude, l'extension de la halle des congrès, afin d'offrir, en plus d'une mise aux normes de sécurité, des conditions d'accueil au niveau confort et sanitaire à niveau pour les traiteurs qui réalisent des prestations de restauration dans celle-ci.

Une extension des locaux de la Police Municipale est désormais nécessaire au vu des tâches et personnels affectés à ce service.

D'autres travaux d'entretien seront aussi réalisés sur l'ensemble des bâtiments communaux notamment une réfection globale de la toiture de la Maison de la rue de la résistance devrait être programmée.

Et sur l'ensemble du patrimoine de la commune, l'agenda d'accessibilité continuera son déroulement afin de respecter les délais légaux.

### ➤ **Matériel :**

Des renouvellements de véhicules sont prévus en fonction de l'âge et de l'usure de ceux-ci. L'achat de véhicules d'occasion sera privilégié auprès des concessionnaires locaux. Au vu des financements que l'on pourrait décrocher dans le cadre des programmes nationaux et régionaux, certains véhicules obsolètes seront remplacés par des véhicules électriques, très adaptés aux conditions d'utilisation des services de la commune.

Au niveau des matériels Lourds, le porteur multi usage « Merlot » doit être remplacé pour offrir un véhicule performant adapté aux services. Véritable couteau suisse et pierre angulaire des STM, ce remplacement sera particulièrement étudié par les élus et les utilisateurs.

### ➤ **Réseau Eau potable :**

Comme évoqué ci-dessus, de nombreux réseaux seront remplacés dans le cadre des travaux de voirie ; un bouclage sera réalisé également dans le secteur du chemin du Frétuz. Coût prévisionnel : 100 000€

Des études sont en cours sur la sécurisation et l'optimisation de nos réseaux d'eau, au vu de l'année qui vient de s'écouler. Nous devons renforcer nos sources d'approvisionnement. Dans ce but, des travaux seront réalisés dès 2019, et les années suivantes. Sont prévus, un renforcement du prélèvement sur la source des Planches, une relève d'un certain nombre de captages (La Courbe, Le Nol, le Sacerlet...) afin d'optimiser et renforcer nos ressources.

### ➤ **RME :**

Au niveau de la RME, de longues études sont en cours pour une relève de la digue du barrage de la Lande, pour une nouvelle centrale hydroélectrique sur la Moselotte afin de développer nos capacités de productions. Des investissements répondant aux besoins de la production photovoltaïque sont aussi à l'étude et devraient être concrétisés dans l'année 2019.

Des investissements en matériels roulants et techniques seront inscrits au budget, notamment le remplacement de deux véhicules qui montrent des signes de faiblesses et/ou ne répondent plus aux besoins du service.

### ➤ **Environnement :**

Dans les secteurs de l'environnement et de la forêt, nous continuerons la réhabilitation du secteur du Haut Rouan, afin d'offrir de nouveaux prés de fauche à un jeune agriculteur local.

Des travaux d'entretien sur les chemins forestiers auront lieu, comme chaque année, et la deuxième tranche de travaux sera réalisée sur le chemin de Fachepremont.

Des échanges de terrains forestiers devraient se concrétiser en ce début d'année et nous restons ouverts sur des achats de parcelles forestières au cas où des transactions pourraient être possibles.

Au niveau de l'embellissement de notre commune, les investissements dans le fleurissement durable continueront et l'optimisation des surfaces à entretenir sera poursuivie, dans le respect des nouvelles règles de l'utilisation des produits phytosanitaires. La désherbeuse à vapeur budgétée, commandée et livrée en 2018 sera mise en service au printemps.

### ➤ **Sports et Loisirs :**

Une étude est en cours concernant l'extension et la modernisation de l'espace Gervais Poirot afin qu'il réponde mieux aux besoins des sportifs et autres utilisateurs.

Le projet de piste ski roue est toujours bien d'actualité pour notre commune mais ce projet n'est pas réalisable seul et nous demandons et travaillons à ce que ce projet voit le jour dans un cadre inter-communal afin de répondre au mieux aux exigences du mouvement sportif mais aussi des utilisateurs locaux. Tout comme l'extension du réseau neige de culture sur le site nordique de Lispach, ces projets coûteux et structurants doivent être mutualisés à l'échelle extra communale, voire au niveau du massif, c'est la volonté de notre municipalité.

Des mises à jour des sites sportifs se feront au cours de l'année par des travaux d'entretien et de rénovation. Le système actuel de production de froid de la patinoire montre des signes importants de faiblesse et son remplacement est à envisager (montant prévisionnel 95 000€). La patinoire est devenue un équipement indispensable de notre station et nous nous devons de la maintenir à niveau. De nouveaux travaux d'étanchéité (montant prévisionnel 75 000€) devront se faire sur les bassins ludique et réception toboggan de la piscine ainsi que la concrétisation d'un nouvel espace Aqua ludique bien être dans l'enceinte de la piscine.

### ➤ **Urbanisme -PLU**

Le dossier du PLU continue son chemin par un travail de fourmis avec notre bureau d'études VIDAL. Le nouveau document doit respecter un bon nombre de réglementations toutes très différentes et contraignantes. La concertation et l'étude de l'ensemble des secteurs de notre commune prennent énormément de temps et d'énergie afin de coller au mieux aux volontés et spécificités de notre territoire. Des réunions, enquêtes et concertations seront mises en œuvre dès que l'on aura pu définir un document modifiable en toute connaissance des réglementations imposées par différents services.

### ➤ **Scolaire :**

Nous étudions actuellement la possibilité de reprendre en main la restauration scolaire du groupe scolaire du Centre en créant un service pour l'école primaire dans les locaux de la maison de la Montagne. C'est un choix important, nos élèves devant bénéficier, au meilleur tarif, d'une alimentation équilibrée de qualité intégrant toujours plus de produits locaux.

### ➤ **Autres :**

D'autres réalisations seront mises sur pied en 2019, toutes ne peuvent figurer ici, car ce sont les plus importantes qui sont exposées au vu de la construction budgétaire.

Un ROB est un document structurant et ambitieux mais qui doit rester réaliste, c'est ce que nous avons essayé de faire. Des questions se posent encore, notamment sur des bâtiments propriétés de la commune et qui, pour l'instant, sont inoccupés. Certains ont été proposés à la vente (ancienne école du Chajoux, maison « RME »), d'autres ont trouvé de nouvelles vocations (« Maison des associations, Maison du Neuf Pré »), et d'autres sont encore à l'étude comme l'ancienne cure et l'accueil. Nous ne voulons pas proposer des investissements démesurés dans ce budget. Après plusieurs pistes de reconversion qui n'ont pas abouti, d'autres sont à l'étude actuellement en tenant compte, notamment pour l'accueil, des exigences imposés par la donation Freund/Villedieu.

Pour tous les investissements éligibles, tant auprès du Département, de la Région, de la DETR, de l'Agence de l'eau, du programme Leader, ..., de toutes les structures pouvant répondre à nos demandes, des dossiers de demandes de subvention sont déjà ou seront déposés.

Ces différents concours financiers et subventions sont toujours versés à la réception des travaux, c'est-à-dire après la fin et la justification de ceux-ci. La municipalité assure la totalité des paiements des marchés au fur et à mesure des situations et ceci dans les délais impartis, car Il est inconcevable de demander aux entreprises d'attendre des délais importants pour être réglés. C'est pourquoi, nous allons étudier la possibilité d'utiliser une ligne de trésorerie pour réguler notre trésorerie.

Le recours à un emprunt pour financer les investissements 2019 ne sera envisagé que lors de l'élaboration de notre budget principal 2019 et seulement si les besoins de trésorerie le nécessitent. Notre fil conducteur est de réaliser des travaux d'investissement sans endettement excessif de la commune, dans un contexte de réduction des aides de l'Etat.

Suite à l'étude réalisée par le cabinet KPMG, mandaté par la communauté de communes des Hautes Vosges (CCHV), des économies substantielles devraient être réalisées en mutualisant les services et les matériels des communes composant la CCHV. Les premières mutualisations possibles devraient pouvoir avoir un impact en 2019-2020.